

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS747

présenté par
M. Valletoux, rapporteur

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Il est proposé d'intégrer les dispositions de l'article 2 au sein de l'article 1^{er} sur les conseils territoriaux de santé afin de consolider la rédaction de ce dernier.